Acte mis en ligne le : 09/03/2023



Direction Générale Territoires Proximité Déchets Sécurité Pôle Loire, Sèvre et Vignoble Arrêté n°2023- Q5

Arrêté relatif à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public métropolitain du parking P+R Bourdonnières 2, situé rue des Bourdonnières à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les articles L141-3 et R141-4 à R141-9 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes publiques relatives au déclassement de voie,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil métropolitain au Bureau métropolitain et à la Présidente,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet portant délégation de la Présidente aux élus,

Vu la liste des commissaires enquêteurs établie par la Préfecture de Loire-Atlantique pour l'année 2023,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Arrête

Article 1. Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public du parking P+R Bourdonnières 2, situé rue des Bourdonnières à Nantes, pendant une durée de 17 jours consécutifs, du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus.

Article 2. Madame Françoise BELIN, attachée principale territoriale, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 3. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché :

- à la Mairie annexe de Nantes Sud, 14 rue des Herses, à Nantes ;
- <u>au Pôle de proximité «Loire, Sèvre et Vignoble»</u> de Nantes Métropole, 6 rue Marie Curie, à Vertou ;
- sur le site concerné : rue des Bourdonnières à Nantes ;
- sur le site internet de Nantes Métropole (https://www.nantesmetropole.fr/).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête.

Article 4. Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête :

- <u>à la Mairie annexe de Nantes Sud</u>, pendant la durée de l'enquête du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h30 ;
- <u>au Pôle de proximité «Loire Sèvre et Vignoble» de Nantes Métropole</u> 6 rue Marie Curie à Vertou, pendant la durée de l'enquête du mercredi 29 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance à Madame le commissaire-enquêteur qui les annexera au registre, au siège de l'enquête publique : Pôle de proximité Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole – 6 rue Marie Curie – 44120 Vertou.

Il pourra également adresser ses observations à l'adresse mail suivante : enq.publique.pr.bourdonnieres@gmail.com

Pour être recevables, ces observations par courrier devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

Article 5. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la Mairie annexe de Nantes Sud 14 rue des Herses, à Nantes :
 - le mercredi 29 mars 2023 de 9 heures à 12 heures ;
 - le mardi 4 avril 2023 de 14 heures à 17 heures 30 minutes ;
 - le vendredi 14 avril 2023 de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Article 6. A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par Madame le commissaire-enquêteur. Ces registres seront assortis, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai global de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour établir son rapport et ses conclusions motivées et les transmettre avec le dossier de l'enquête à la Présidente de Nantes Métropole.

Article 7. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, et ce, aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Nantes Métropole - Pôle Loire, Sèvre et Vignoble - 6 rue Marie Curie à Vertou ;

- Mairie annexe de Nantes Sud - 14 rue des Herses à Nantes.

Fait à Nantes, le

- 9 MARS 2023

Pour la Présidente La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

0 9 MARS 2023

Laure BESLIER

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20230309-2023 05ARR-AR Date de télétransmission : 09/03/2023 Date de réception préfecture : 09/03/2023